



FAQ - Foire aux questions sur le pastoralisme en Vanoise

Le pastoralisme

Qu'est-ce que le pastoralisme ?

Le pastoralisme désigne un mode d'élevage extensif, nomade ou itinérant, où les animaux vont se nourrir de ressources naturelles et spontanées. Les espaces qui sont traversés par les troupeaux pour qu'ils s'y nourrissent sont appelés des parcours.

Combien d'emplois cela représente en Vanoise ?

Le pastoralisme fait vivre le territoire, avec 208 exploitations implantées sur les communes du Parc. Cela représente plus de 1 000 emplois entre exploitants, salariés et coopératives.

Pourquoi les troupeaux montent-ils en alpage l'été ?

En montagne, les troupeaux montent en altitude l'été pour profiter de l'herbe fraîche au fur et à mesure de sa pousse, suite au déneigement. C'est la transhumance. On dit aussi qu'ils vont en alpage, ou en estive, et on parle d'emmontagnée (montée à l'alpage) ou de démontagnée (descente à l'automne). Pendant ce temps, les prairies en vallée sont fauchées pour faire du foin, ce qui servira à nourrir les animaux l'hiver, lorsqu'ils sont abrités en étable pendant les mois les plus rigoureux. Certains troupeaux font aussi une grande transhumance et redescendent passer l'hiver dans les plaines et collines du Sud.

Quelles contraintes les agriculteurs rencontrent-ils en haute montagne ?

Les agriculteurs de haute montagne font face à des contraintes naturelles, techniques et économiques :

- Des conditions climatiques difficiles (températures basses, hivers longs et enneigés, période de croissance des cultures courte, risque de gel et d'intempéries plus fréquents). En alpage, ces conditions climatiques peuvent se

traduire par de grandes amplitudes thermiques, des journées de neige, comme de forte chaleur, des journées de brouillard...

- Un relief contraignant (pente, mécanisation limitée) et des parcelles petites et dispersées, ce qui multiplie et complique les déplacements voire oblige parfois à se déplacer à pied.
- Des sols souvent peu favorables peuvent être minces, rocheux ou pauvres en éléments nutritifs. De plus, l'érosion est plus importante sur les versants en pente. Cela réduit la productivité agricole.
- Des coûts de production élevés : transport du matériel en altitude, adaptation des bâtiments au climat rigoureux, entretien des infrastructures...

L'agriculture contribue-t-elle à façonner les paysages de Vanoise ?

L'élevage façonne les paysages, dans leurs dimensions esthétiques et patrimoniales (chalets d'alpages, chemins de randonnée, canaux, sont souvent les héritiers de pratiques pastorales). On dénombre plus de 85 alpages dans le cœur du Parc, qui occupent 1/3 de sa surface. Ces hectares de pâturage sont équitablement répartis entre ovins et bovins. En consommant des végétations très variées et en pâturant plus ou moins intensément certaines zones, le pastoralisme contribue à maintenir les milieux ouverts, notamment en dessous de la zone de combat (en dessous de 2 000 / 2 100 m d'altitude, correspondant à la limite forestière dans les Alpes).

Le Parc national de la Vanoise et les éleveurs travaillent ensemble pour renforcer les pratiques favorables à la biodiversité, notamment par la contractualisation de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

Quelles différences entre le pastoralisme en Tarentaise et en Maurienne ?

Pour l'essentiel, on trouve en Vanoise deux systèmes d'alpage assez typiques : en Tarentaise, c'est la "grande montagne". Autrefois, les troupeaux du village étaient regroupés sur des alpages de grande taille, jusqu'à 1 000 ha parfois !

Ce fonctionnement collectif perdure aujourd'hui avec des groupements pastoraux réunissant souvent plus de 150 vaches en altitude.

De l'autre côté des glaciers, en Maurienne, c'est la "petite montagne". Avec une main d'œuvre historiquement plus familiale, chaque exploitation a son propre alpage, de surface plus réduite. On trouve à la fois des vaches et des moutons, avec des troupeaux de petite taille. D'ailleurs, en cœur de Parc, le plus petit troupeau de vache de Tarentaise est plus grand que le plus grand troupeau de Maurienne !

En quoi le pâturage peut-il être bénéfique pour la biodiversité ?

Dès le printemps, l'aliment le plus nutritif pour nourrir les troupeaux est l'herbe pâturée. Une dissémination des graines, dans les poils et les excréments des animaux, favorise la diversité des plantes.

Où sont les bovins et les ovins en Vanoise ?

Les vaches laitières, de race Tarine et Abondance, se trouvent sur des alpages peu pentus et accessibles, facilitant la traite sur place. De plus, la production de lait nécessite une végétation relativement productive, poussant mieux dans des secteurs plus frais et humides que l'on retrouve un plus en Tarentaise. Le Beaufort AOP, le Persillé de Tignes, le Bleu de Bonneval et le Bleu de Termignon, obtenus avec ce lait, sont de beaux exemples du terroir d'alpage.

Les ovins, élevés essentiellement pour la viande, se trouvent plutôt en Maurienne, sur les alpages moins accessibles et où la végétation est plus rase et sèche. La majorité des troupeaux sont locaux et comptent quelques centaines de brebis. Quelques transhumants du Sud de la France estivent eux des troupeaux de près de 2 000 animaux. Avec leurs petits sabots, les brebis s'aventurent sur des secteurs plus escarpés.

Au total, en cœur de Parc, ce sont chaque année environ 1 000 vaches laitières, 2 500 génisses et bovins non laitiers, 17 500 ovins et 500 chèvres qui montent en alpage !

Le changement climatique a-t-il un impact sur l'agriculture en haute montagne ?

Le changement climatique, encore plus marqué dans les Alpes qu'ailleurs en France, impose aussi des adaptations. Les épisodes de sécheresse s'avèrent très impactants : les animaux sauvages et domestiques cherchent à monter en altitude pour trouver de la fraîcheur, la végétation sèche et les sources d'eau peuvent tarir. Les vaches laitières sont particulièrement sensibles à la chaleur et ont besoin de près de 100 litres d'eau par jour !

L'évolution de la ressource en herbe et en eau sur les alpages est étudiée par les chercheurs, le Parc national et les éleveurs dans le programme Alpages sentinelles, pour trouver des clés d'adaptation.

Plus bas dans la vallée, les impacts de sécheresses printanières peuvent aussi être importants et compromettent fortement les récoltes de fourrage nécessaires pour passer l'hiver : en 2026, en haute Maurienne, on observe par exemple, des baisses de rendement en foin de l'ordre de 50 à 80% par endroits.

Pourquoi faut-il rester sur les sentiers et ne pas piétiner les alpages ?

Les prairies et pelouses sont un outil de travail indispensable pour les éleveurs et constituent l'assiette des troupeaux. Couper un sentier, c'est piétiner la végétation et perturber les sols. L'herbe aplatie, voire souillée, ne sera pas mangée par les animaux. Le piétinement répétitif tasse le sol, réduit sa porosité et sa capacité à absorber l'eau, empêchant les plantes de repousser.

Les sentiers balisés sont spécifiquement conçus pour limiter les effets du ruissellement en gérant la pente et en canalisant l'eau. Les lacets sont essentiels pour ralentir l'écoulement de l'eau. Les raccourcis, souvent empruntés pour gagner du temps, se tracent directement dans la pente, exposant le sol nu à l'eau, ce qui favorise la formation de rigoles et accélère le phénomène d'érosion.

Sur le sentier, il y a une clôture : que faire ?

Lors de votre randonnée en montagne, vous pouvez emprunter des sentiers balisés où se trouvent des portillons, passage à vaches, clôtures électriques... Il faut veiller à les refermer derrière vous, pour que les animaux ne s'échappent pas. S'il n'y a pas de barrière sur le sentier, bien veiller à ne pas endommager la clôture en passant au-dessus.

À qui appartiennent les terrains dans le Parc ?

Un parc national est un statut de protection, pas un régime de propriété. Les terrains situés au cœur du Parc national de la Vanoise appartiennent à des particuliers, des communes ou l'Etat. Sur les parcelles privées, les propriétaires nous accueillent, merci de respecter leurs terres, leur travail et leurs biens ! Sur les parcelles communales et de l'Etat, tout n'est pas permis pour autant : elles sont bien souvent louées par des alpagistes qui y travaillent également et nous accueillent tout autant.

La production de fromages

Combien de litres de lait de vache faut-il pour faire 1 kg de Beaufort ?

Pour fabriquer 1 kg de Beaufort, il faut 10 litres de lait. Cela veut dire qu'une meule de 40 kg de fromage contient 400 litres de lait !

C'est quoi le Beaufort « Chalet d'Alpage » ?

L'appellation Beaufort Chalet d'Alpage est gage de qualité. Sa fabrication, issue d'un savoir-faire traditionnel, respecte des critères stricts : il doit d'être produit à 1500 m d'altitude minimum, avec le lait d'un seul troupeau et fabriqué tout de suite après la traite, 2 fois par jour.

En quoi le Bleu de Termignon est-il différent des autres fromages bleus ?

Le bleu de Termignon est un fromage fermier au lait cru de vache. Sa particularité est d'être naturellement persillé avec les champignons que l'on trouve dans les caves des chalets d'alpage, contrairement aux autres bleus qui sontensemencés au *Penicillium roqueforti* (le champignon qui permet au bleu de se développer). Ce processus naturel explique que le bleu ne soit pas toujours bleu, c'est un peu la surprise à l'ouverture de chaque meule ! Autre particularité, on va mélanger les caillés issus de la traite du soir et du matin. C'est ce qui lui donne sa texture granuleuse et friable.

D'aspect rustique avec une croûte brune et épaisse, le bleu de Termignon est un fromage de caractère. Seulement 4 fermiers fabriquent encore ce fromage, dans les alpages de Termignon (Val-Cenis).

Pastoralisme et cohabitation avec la faune sauvage

Pourquoi la cohabitation entre troupeaux et grands prédateurs (comme le loup) pose-t-elle question ?

Le loup est de retour naturellement en Vanoise depuis 30 ans et des attaques surviennent chaque année sur les troupeaux. Afin d'éviter la prédation, des bergers et des chiens de protection sont présents depuis quelques années au plus près des brebis, en complément des autres dispositifs, comme les parcs de nuit électrifiés (financés en partie par l'Etat).

Compte tenu du statut particulier de son cœur, le Parc national soutient les éleveurs en installant des cabanes de bergers et un service de bergers d'appui pour faciliter le travail sur les alpages. Des animateurs pastoraux interviennent pour concilier la présence des chiens de troupeaux et des randonneurs.

Comment se passe la cohabitation entre le cheptel domestique et les ongulés sauvages ?

Le pastoralisme est une activité ancestrale en Vanoise. Les parcours pastoraux et pâturages d'altitude, où s'exerce cette activité, sont des lieux avec une variété de milieux naturels : pelouses alpines, landes, sous-bois, éboulis, zones humides... où vont se croiser de nombreux animaux avec des statuts sanitaires différents, ce qui peut faire courir un risque de transfert de maladies.

Le Parc national a pour objectif de gérer au mieux la cohabitation entre faunes domestique et sauvage, en limitant le plus possible les contacts, lors desquels il peut y avoir transmission d'agents pathogènes entre ongulés domestiques et sauvages.

L'application de mesures de prévention est nécessaire afin de réduire les risques de transmission de maladies : veiller à ne pas monter les animaux malades en alpage, distribuer le sel en vrac ou dans les parcs de nuit non-accessibles à la faune sauvage, mettre en place des retards de pâturage dans les secteurs de mise-bas des bouquetins et chamois...

Chiens de protection

Pourquoi dans le cœur du Parc national les chiens de protection sont autorisés et le mien est interdit ?

Les chiens de protection sont des compagnons de travail indispensables de l'éleveur ou du berger. Ils ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger.

Le chien de protection a un fonctionnement autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche nuit et jour, même quand l'éleveur ou le berger n'est pas là. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner toute menace : chien non tenu en laisse, promeneur, animal sauvage, etc.

À ne pas confondre avec le chien de conduite, qui lui, sert à diriger ou à rassembler le troupeau et qui accompagne le berger.

La présence de chiens étrangers peut provoquer des conflits avec les troupeaux, les bergers et leurs chiens. Un chien qui court ou aboie risque d'affoler un troupeau, entraînant sa dispersion ou même des chutes accidentelles. De plus, les chiens de protection ou de conduite, percevant cet intrus comme une menace, peuvent réagir violemment, le pourchasser, l'attaquer et potentiellement le blesser.

Avant votre sortie, renseignez-vous sur la présence de chiens de protection sur votre itinéraire. [Map Patou](#) est une carte de localisation des alpages et estives protégés par des chiens de protection. Les dates de présence renseignées sont prévisionnelles et actualisées autant que possible au cours de la saison.

Si le chien de protection sent un danger, comment va-t-il réagir ?

Le chien de protection est conçu et éduqué pour être dissuasif. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau qu'il considère comme sa famille, se tenant prêt à éloigner tout intrus.

Son comportement :

1. Le chien peut s'approcher en courant afin d'identifier ce qu'il perçoit comme une éventuelle menace.
2. Il aboie et grogne pour alerter et dissuader, c'est sa façon de communiquer.
3. Voyant très mal à plus de 5 m (au-delà il voit flou), il peut avoir besoin de s'approcher davantage pour vous identifier, notamment par l'odorat.
4. Des déplacements rapides de votre part peuvent être interprétés comme une menace ou déclencher un réflexe de poursuite (raison pour laquelle les chiens courent après une balle ou un bâton).

Enfin, le chien est un être-vivant qui peut, comme nous, avoir des périodes de stress, ou de fatigue (notamment du fait de la prédation, d'une rencontre avec de précédents randonneurs...). Un chien habituellement tranquille peut donc aussi parfois être plus réactif.

Quelle attitude adopter à la rencontre d'un chien de protection ?

Le comportement à adopter :

1. Dans la mesure du possible, contournez largement le troupeau, sans vous mettre en danger.
2. À la vue d'un troupeau, signalez votre présence pour ne pas surprendre le chien, en lui parlant calmement (par exemple : « salut le chien », sans crier).
3. Si le chien s'approche,
 - a. Arrêtez-vous ou avancez lentement, sans vous diriger vers lui.
 - b. Évitez de le fixer dans les yeux et ôtez vos lunettes de soleil.
 - c. Parlez-lui calmement et restez serein. Vous pouvez même bailler, c'est un message d'apaisement en communication canine !
 - d. Si vous avez des bâtons de marche, tenez-les dans une seule main, orientés vers le bas, et ne les brandissez pas.

En vélo : descendez du vélo le plus tôt possible et avancez à pied en poussant votre vélo. Pour vous rassurer, vous pouvez mettre le vélo entre vous et le chien.

Le chien finira par retourner à son troupeau.

Et dans de rares cas, s'il y a vraiment un refus de laisser passer de la part du chien, il est inutile d'insister. Dans ces cas, il faut soit être patient, ou soit faire demi-tour. C'est le "jeu" de la montagne, parfois on ne contrôle pas tout.

Quel outil permet de géolocaliser les troupeaux et les chiens de protection pour organiser sa randonnée ?

L'outil [Map Patou](#) recense les alpages et les estives où des chiens de protection sont potentiellement présents. Les dates de présence renseignées sont prévisionnelles et actualisées autant que possible au cours de la saison. Vous pouvez aussi vous renseigner localement auprès des offices de tourisme, des animateurs pastoraux...

Puis-je me défendre avec une bombe au poivre ?

Il est très fortement déconseillé de faire usage d'une bombe au poivre pour se défendre. L'issue pourrait être dramatique pour vous, comme pour le chien. De plus, le chien gardera en mémoire votre action et se montrera encore plus méfiant à la rencontre des randonneurs suivants.

Si le chien se montre agressif, faites preuve de patience et appliquez les recommandations : arrêtez-vous ou avancez lentement, sans vous diriger vers lui, évitez de le fixer dans les yeux, parlez-lui calmement. Si vous avez des bâtons de marche, tenez-les dans une seule main, orientés vers le bas, et ne les brandissez pas.

Règlementation du patrimoine bâti à usage agricole en cœur de Parc

Peut-on construire librement un bâtiment agricole en cœur de Parc national ?

De manière générale, la loi a fixé le principe d'interdire les travaux dans les cœurs des parcs nationaux, considérant qu'ils étaient susceptibles d'impacter les patrimoines naturels et culturels qu'ils abritent. Ce statut spécifique se superpose à d'autres lois et réglementations (loi Montagne, plans locaux d'urbanisme, etc.), qui visent à réguler les activités humaines et ainsi préserver les territoires dans toutes leurs composantes.

Des dérogations peuvent toutefois être délivrées, à la condition qu'un équilibre entre activités économiques et protection des patrimoines soit maintenu.

Ainsi, la construction d'un bâtiment agricole pourra être autorisée, si le demandeur peut justifier qu'il est réellement nécessaire à l'exploitation agricole et qu'il est compatible aux objectifs et conforme au règlement, tant du Plan local d'urbanisme de la Commune concernée, que de la charte du Parc national.

Pourquoi les travaux (rénovation, extension, toiture, panneaux solaires...) nécessitent-ils une autorisation spécifique ?

Les travaux peuvent être de nature très diverse ; les démarches administratives peuvent ainsi être multiples et complexes pour les personnes concernées.

Un [guide pratique et didactique](#) de 24 pages, intitulé « *Du projet à la réalisation des travaux* », fruit d'un travail conjoint entre le Parc national de la Vanoise, l'association des Maires de Vanoise et les autres services de l'Etat, réunit les informations nécessaires pour faciliter les démarches à mener, avant d'engager des travaux en cœur de Parc.